

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL182

présenté par
Mme Limon, rapporteure

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« médico-psycho-social »,

les mots :

« médical, psychologique et social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.